

**PORTANT MODIFICATION DES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
DES FORMATIONS PORTÉES PAR L'UFR DE MATHÉMATIQUES**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2019-09-24-03 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique portant sur les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) 2019 - 2020 ;

Vu la délibération à distance n°2020-04-06-06 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique portant sur le Plan de continuité pédagogique dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (COVID-19) ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu l'arrêté n° UCA-2020-175 du 16 avril 2020 portant modification des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations portées par l'UFR de Mathématiques ;

ARRETE

Article 1 : Les épreuves de seconde chance de la Licence Mathématiques de l'arrêté UCA-2020-175 sont modifiées comme suit :

<u>Semestre 3 :</u>	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences		
			2 ^{ème} chance		
			Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Logiciel scientifique	3		1	TP	1h30
UE 2 : Algèbre linéaire	6		1	E	2h
UE 3 : Fonctions d'une variable réelle	6		1	E	2h
Mineure a : Maths en découverte	9				
UE 4a : Maths en découverte					
EC1 : Autoformation en logique		1/3	1	E	1h
EC2 : Approfondissement découverte		2/3	1	O	30 min
Mineure b : SPI					
UE4b1 : Mécanique du point cinématique des solides	3		1	ED	1h (2)
UE 4b2 : Electronique analogique	3		1	QCM	30 min (3)
UE 4b3 : Eléments de Physique/SPI	3		1	ED	1h (2)
Mineure c : Informatique					
UE 4c1 : Systèmes d'information	3		1	E	1h30
UE 4c2 : Méthodes discrètes	3		1	E	1h30
UE 4c3 : Logique	3		1	E	1h30
UE 5 : Anglais (20TD)	3		2	ED	1h (2)
UE 6a : PPP sciences (16TD)	3		1	O	10'
UE 6b : PPP AED	3		1	M	

Pour l'UE « maths en découverte », en cas de non-validation à la session 1, toutes les EC peuvent être repassées en 2^e chance.

(2) + 1 heure si problème de connexion

(3) + 30 minutes si problème de connexion

Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences		
			2ème chance		
			Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Séries et intégrales	9		1	E	3h
UE 2 : Algèbre et arithmétique	9		1	E	3h
UE 3 : Probabilités et statistiques	9		1	E	3h
UE 4 : Anglais	3		1	ED	

Semestre 5 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences		
			2ème chance		
			Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Analyse dans R^n	12		1	E	3h
UE 2 : Groupes et applications	6		1	E	2h
UE 3 : Introduction à l'analyse numérique	6		1	E	2h
UE 4 : Anglais	3		2	E+O	1h+15'
UE 5 : Pré-professionnalisation	3		1	E	1h30
Option Enseignement			1	O	15'
Option Entreprise			1	O	15'
Option Recherche					
UE 1b1 : Maths pluridisciplinaires	3		1	E	1h30
UE 1b2 : Sciences expérimentales 2	3		2	E + O	1h+15'
UE 1b3 : Langue française	3		1	E	2h
UE 1b4 : Histoire, histoire de l'art, géographie	3		1	E	3h

Semestre 6 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences		
			2ème chance		
			Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Suites et séries de fonctions	6		1	E	2h
UE 2 : Anneaux et applications	6		1	E	2h
UE 3 : Anglais	3		1	ED	
UE 4 : UE Libre voir catalogue	3				
UE 5 : Géométrie affine	6		1	E	2h
UE 6 : Analyse complexe	6		1	E	2h
UE 7 : Introduction à la dimension infinie	6		1	E	2h
UE 8 : Statistiques mathématiques	6		1	ED	2h
UE 9a : Français pluridisciplinaire	3		1	ED	2h
UE 9b : Sciences expérimentales 3 :	6	0,6 0,4	1	ED	45'
EC1 Biologie			1	ED	45'
EC2 Chimie					
UE 9c : Projet pluridisciplinaire structurant	3		1	OD	30'

E : écrit ; ED: écrit à distance ; O : oral ; OD : oral à distance ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

REMARQUES : La note de 2^{ème} session des UE disciplinaires de mathématiques prend en compte le contrôle continu (dans les proportions de l'Évaluation initiale) si la note globale de celui-ci est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2^{ème} chance.

Article 2 : Les épreuves de seconde chance de la Licence Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales de l'arrêté UCA-2020-175 sont modifiées comme suit :

Semestre 3	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences		
			2 ^{nde} chance		
			Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Logiciel scientifique	3		1	Ed	1h30
UE 2 : Algèbre linéaire	6		1	Ed	2h
UE 3 : Méthodes pratiques d'analyse	3		1	Ed	1h30
UE 4 : Systèmes d'information	3		1	Ed	1h30
UE 5 : Mineure éco-gestion	9	0,5	1	A ou O	temps limité
EC1 : Comptabilité de gestion		0,5	1	O	15min
UE 6 : Anglais	3		1	Ed	1h30
UE 7 : PPP	3		1	Od	10min

Semestre 4	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences		
			2 ^{nde} chance		
			Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Analyse multivariée et optimisation	9		1	Ed	2h
UE 2 : Mathématiques financières	3		1	Ed	1h30
UE 3 : Probabilités et statistiques	9		1	Ed	2h30
UE 4 : Anglais	3		1	Ed	1h30
UE 5 : Comptabilité approfondie	3		1	A	20-30min
UE 6 : Bases de données	3		1	Ed	1h30

Semestre 5	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences		
			2 ^{nde} chance		
			Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Compléments mathématiques et probabilités avancées	9		1	E	2h
UE 2 : Communication internationale	3		1	E	1h30
UE 3 : Modélisation informatique et mathématiques des phénomènes économiques	3		1	E	2h
UE 4 : Anglais	3		2	E+O	1h+15min
UE 5 : Pré-professionnalisation	3		1	Ed	1h30
			1	Od	15min
			1	Od	15min
UE 6 : Bases de données et web	3		1	Ed	1h30
UE 7 : Introduction à l'économétrie	6		1	Ed	1h
UE 1b1 : Maths pluridisciplinaires	3		1	Ed	1h30 ouvert sur 3h
UE 1b2 : Sciences expérimentales 2	3		1	Ed	1h ouvert sur 2h
UE 1b3 : Langue française	3		1	Ed	2h
UE 1b4 : Histoire, histoire de l'art, géographie	3		1	Ed	3h

Sciences expérimentales 2 : Conservation de la note d'Oral en 2^{ème} chance si >10. Pas de conservation de ces notes d'une année sur l'autre

Mathématiques pluridisciplinaires : Pas de conservation de la note de CC en session 2

Semestre 6	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences		
			2 ^{nde} chance		
			Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Marchés financiers	6		1	Od : visio	15min
UE 2 : Modélisation économique approfondie	6		1	Od : visio	15 min
UE 3: Anglais	3		1	Ed	1h30
UE 4 : UE Libre voir catalogue	3				
UE 5 : Finance de l'entreprise	3		1	Ed	1h
UE 6 : Marketing analytique	3		1	Ed	1h30
UE 7 : Statistiques mathématiques	6		1	Ed	2h
UE 9a : Français pluridisciplinaire	3		1	Ed	2h ouvert sur 4h
UE 9b : Sciences expérimentales 3 :	6	EC1 : 0,6	1	Ed	1h
		EC2 : 0,4	1	Ed	1h
UE 9c : Projet pluridisciplinaire structurant	3		1	Od : visioconf	30 min

Français pluridisciplinaire : Pas de conservation de la note de CC en session 2

Biologie : Conservation de la note de CC en session 2. Pas de conservation de ces notes d'une année sur l'autre.

En chimie : pas de conservation de la note de CC en session 2

REMARQUES : L'épreuve d'évaluation continue « Autre » consistera en un ou plusieurs évaluations effectuées en séance de cours ou de TD et/ou évaluation des passages au tableau et de la participation.

UE 9a : Français pluri : Pas de conservation de la note de l'évaluation continue en 2^{nde} chance.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12/06/2020

Le Président

 Mathias BERNARD
 Université Clermont Auvergne

- Transmis au contrôle de légalité le 15/06/2020

- Publié le 15/06/2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.